

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 17-DCM-DGS-086

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT SEPTEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2017

**OBJET DE LA DELIBERATION : DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET
INSTALLATION DU CONSEILLER MUNICIPAL SUIVANT SUR LA LISTE**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVoux – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Hervé STASSINOS
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Geneviève DROMSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Par délibération n° 17-DCM-DGS-063 du 26 juin 2017 le Conseil Municipal a été informé de l'appel à siéger au Conseil Municipal adressé à Monsieur MARTINI suite à la démission de Mme REBEC.

L'assemblée est informée que par courrier reçu en mairie le 24 Août 2017, Monsieur Thibaut MARTINI, a signifié au Maire du Pradet sa volonté de ne pas siéger au Conseil Municipal du Pradet en raison de contraintes personnelles.

Monsieur le Préfet en a été informé conformément aux dispositions de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la rédaction de l'article L. 270 du Code Électoral, la personne suivante de la liste « Ensemble pour Le Pradet » dont faisait partie Monsieur Thibaut MARTINI, positionnée immédiatement après la dernière personne élue lors du scrutin municipal, a été appelée à prendre les fonctions de Conseiller Municipal.

La personne suivante est **Madame Nicole ROUX**.

Il est donc pris acte :

- de la démission de **Monsieur Thibaut MARTINI**, effective depuis le 24 Août 2017.
- de l'installation du **Madame Nicole ROUX** en qualité de conseillère municipale

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

